

ANNON. — Une centenaire. — La nommée Mélanie Ledoux, veuve Telle, née à Osmange, arrondissement de Valenciennes, actuellement domiciliée à Anzin, route de Condé (Caron Dabocob), a atteint sa centième année le 10 courant, elle conserve toutes ses facultés intellectuelles, et peut encore vaquer à ses affaires.

AUTOBUS. — Un épouvantable accident est arrivé il y a quelques jours. Le nommé N. Joseph, journalier, en travaillant à la gare, a été écrasé par une machine appartenant aux Hauts-Fourneaux d'Ansoy.

On a constaté plusieurs fractures au crâne et à la poitrine. Son état est désespéré.

VALÉNCIENNES. — Une pêche miraculeuse. — Une singulière aventure est arrivée dans la nuit de mercredi au soldat préposé à la surveillance de l'école de natation militaire de Valenciennes, établie, dans une dérivation du canal de l'Escaut, non loin des moulins du faubourg de Paris.

L'attention de la sentinelle fut subitement éveillée par un bruit singulier qui se produisait dans l'eau, vers une partie de la rive où se trouve amarrée une barque de sauvetage. Croquant à une invitation de la sentinelle, le soldat sortit de sa cabane, la sabre bayonnette au poing, et poussa un formidable : Qui vive !

L'on se fait bien de suspect dans le paysage. De nouveaux appels du soldat se firent entendre, et ce dernier se précipita vers la barque, où se trouvaient deux garçons mineurs qui, du faubourg, sont attirés par les cris de la sentinelle.

Avec l'aide de ce renfort, notre homme, certain que son ordre ne fut point trompé, commença de minuter les deux enfants. Ils conduisirent les investigateurs vers la barque de sauvetage, dans laquelle ils aperçurent, à surprise, un énorme poisson emprisonné. C'était une manganèse fruitée saumonée, pesant 17 livres, qui, prenant au clair de lune ses ébats, avait été précipitée dans la barque par un saut malencontreux.

La petite fut capturée naturellement par la sentinelle qu'elle avait égaré, et qui la vendit pour une pièce de 30 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE. — La Caisse d'épargne de Valenciennes a reçu, les dimanche 17 et lundi 18 juin, de 34 déposants, dont 30 nouveaux, la somme de 85,265 fr.

Elle a remboursé la somme de 66,519 à 145 déposants.

NEUF-BERQUIN. — Une petite fille de 3 ans, Martha Gondouville, est tombée accidentellement lundi dans une mare et s'y est noyée.

BOSCHÉRIE. — Un grand malheur vient de mettre la population de cette commune en émoi. Des ouvriers étaient occupés à mettre quatre nouvelles stèles au moulin de M. Vise, quand le bâtiment s'est écroulé en tuant deux d'entre eux et en blessant quatre autres.

DEMAIS. — Mercredi matin, deux enfants s'amusaient sur le bord de la rivière, près du chaufour de M. Bourcier, lorsque l'un d'eux, le jeune Biaisou, âgé de 9 ans, glissa et tomba dans l'eau. Son petit camarade cria au secours de toutes ses forces, les voisins accoururent et commencèrent les recherches, mais le courant avait entraîné le pauvre petit qui fut retrouvé que deux heures après par les sieurs Bourcier et Fontaine.

### PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 21 juin.

Dans le matin sur la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le recrutement de l'armée à la suite des propositions de loi d'organisation municipale.

Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Despres, Fanien, Florent Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Pray, Levert.

N'a pas pris part au vote : M. Ribot.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur la demande d'ajournement à samedi de la délibération du projet de loi concernant les récidivistes :

Ont voté pour : MM. Hamille, Lefebvre du Pray, Levert.

Ont voté contre : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Despres, Fanien, Florent Lefebvre, Graux.

N'a pas pris part au vote : M. Ribot.

La Chambre n'a pas adopté.

SAINTE-OULME. — Cour d'assises du Pas-de-Calais. — Le Procureur général de la garde des sceaux, ministre de la Justice, en date du 4 juin 1883, M. Espinas, conseiller à la Cour d'appel de Douai, a été désigné pour présider la session des assises du Pas-de-Calais, pour le troisième trimestre 1883.

Nous apprenons la mort de M. Arnould, ingénieur, qui fut appelé par M. Level à diriger les travaux de construction de la ligne d'Anvin à Calais.

ARRÈS. — M. Chevalier, ancien maire d'Arrès, adresse la lettre suivante à M. le Préfet du Pas-de-Calais :

Monsieur le Préfet, Vous m'avez fait l'honneur de me mettre au nombre des magistrats fonctionnaires frappés par l'intelligente mesure administrative dite « Épuration ».

Mon mandat de Maire, quatre fois renouvelé, a passé en d'autres mains au moment où m'instituait le droit de l'autorité supérieure à la nomination des Maires des chefs-lieux de cantons.

Vous m'avez retiré, Monsieur le Préfet, toutes les fonctions que je tenais de la confiance de vos prédécesseurs, à l'exception d'une seule dont le souvenir vous a probablement échappé.

Je ne veux point profiter de cet oubli et j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre ma démission de membre de la Commission de surveillance des chemins vicinaux du canton d'Arrès.

Je prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

H. CHEVALIER, ancien Maire d'Arrès.

M. Gosselin Edouard-Florent-Joseph a été nommé notaire à la résidence de Lambure, par ordonnance de M. Gudin Valentin-François-Joseph, démissionnaire en sa faveur.

### ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES TRAVAUX PUBLICS

NORD. — Cambrai. — Le samedi 23 juin, à 2 h. — Travaux communaux et de chemins vicinaux.

1er lot. — Tournai-Lévêque. — Travaux de réparation de l'église, 4,372 fr. 95. — Caut. 140.

2e lot. — Viesly. — Construction d'une chaussée en pavage sur 500 m. de long dans le chemin vicinal ordinaire n° 8 dit de St-Omerin, 2,260 fr. — Caut. 340.

3e lot. — Caudry. — Construction d'une chaussée en pavage sur 470 m. de long dans le chemin vicinal ordinaire n° 10 dit de Bevillette, 15,279 fr. 70. — Caut. 610.

4e lot. — Bétencourt. — Construction d'une chaussée en pavage sur 45 m. de long, dans le chemin dit de la Guisette, 1,300 fr.

5e lot. — Solesmes. — Chemins ruraux et rues. — Remaniement de pavage et construction de trottoirs et fils d'eau, 9,506 fr. 80. — Caut. 210.

Renseignements à la sous-préfecture.

Hazebrouck. — Le lundi 25 juin, à 3 heures. — Construction d'un acqueduc dans la grande rue de l'Église et remaniement de la chaussée pavée, 10,219 fr. 15. — Caut. 940.

Renseignements à la mairie.

Le lundi 25 juin, à 3 heures. — Construction des trottoirs grande rue de l'Église, 9,151 fr. 51. — Caut. 305.

Avesnes. — Le mardi 26 juin. — Travaux communaux.

1er lot. — Anor. — Entretien des rues et chemins ruraux en 1883, 2,834.

2e lot. — Pont sur Sambre. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1883 à 1884, 3,702 fr. — Caut. 1,160.

3e lot. — Sars-Poteries. — Construction d'une classe enfantine et agencement du logement de l'institutrice. — M. Fievet, architecte, 10,173 fr. 33. — Caut. 330.

4e lot. — Simeries. — Construction de deux écoles avec nauterie. — M. Guillamin, architecte, 34,797 fr. 66. — Caut. 1,160.

5e lot. — Veudeghe-au-Bois. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1883 à 1884, 2,330.

6e lot. — Wignies. — Entretien des rues et chemins ruraux en 1883, 3,375. — Caut. 193.

Renseignements à la sous-préfecture.

Zuypeene. — Le mercredi 27 juin, à h. — Construction d'une école de garçons avec logement pour l'instituteur, 10,330 fr. 20. — Caut. 600.

Renseignements à la mairie.

Ville de Tourcoing. — Le lundi 2 juillet, à 3 h. — Construction d'un lycée d'enseignement secondaire spécial. — Terrassements, 33,474 fr. 75.

7e lot. — Charpentier. — Charpentier, 150,000.

8e lot. — Couvertures, 66,216 fr. 75. — Menuiseries, 390,700.

9e lot. — Ferronnerie et quincaillerie, 152,618 fr. 12.

10e lot. — Peinture et vitrerie, 57,528. — Bâtimens des sters, 20,900. — Total, 1,381,539 fr. 75. — Caut. 138,297. — Total général, 1,519,838 fr. 72. — Caut. 50,700 fr.

### LE MYSTÈRE DE PÉRUWELZ

UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Arrestation à Lille de l'assassin

### BELGIQUE

BRUXELLES. — A la Chambre. — La séance de jeudi a été marquée d'intérêt. Il s'agissait de la discussion de crédits spéciaux pour travaux publics.

Parmi ces crédits figuraient diverses allocations destinées aux écoles officielles. M. Woeste a profité de cette occasion pour signaler une fois de plus au pays les gaspillages scolaires du gouvernement. On demande aujourd'hui un million et demi pour la construction d'écoles ; par ailleurs on inscrit dans le budget de 1884 pour le même objet la somme de 10 millions.

Et la majorité vote de confiance, sans examen, les yeux fermés, tous les crédits que demande le ministre. Ce dernier ne jure ni plans ni devis ; à quel bout ? La gauche ne réclame aucune explication. M. Woeste, tout sans rappeler que M. le ministre des finances avait naguère engagé la Chambre à exercer un contrôle plus sérieux sur les dépenses, a réclamé aujourd'hui des députés d'extrême centre d'une façon efficace. Il a demandé notamment si les membres de la Législature avaient le droit de visiter les écoles normales officielles.

Le comte de F. Humbeck, un peu gâté par les procédés d'une majorité complaisante, ne parait pas trop savoir ce que c'est. Pour ce qui est des renseignements, plans et devis, il les refuse à M. Woeste, mais il les donnerait à une section spéciale de la Chambre.

Nouvelle « petite malice » ! M. le ministre sait parfaitement qu'il peut compter sur la discrétion des sections contraires, composées de ses amis politiques.

Quant à l'autorisation de visiter les écoles officielles, le Grand-Maître de l'Instruction publique se réserve de l'accorder aux députés qui en demandent le remboursement, la permission, et surtout qu'il indiquent les motifs pour lesquels ils veulent faire cette visite.

Cette théorie a provoqué sur les bancs de la droite d'énergiques protestations. Dans une spirituelle réponse, M. Woeste a répondu que justice le langage et les prétentions ministérielles.

Au cours de la discussion, M. Buis a donné quelques renseignements sur le nouvel athlète de Bruxelles. Humbeck a annoncé qu'il interviendrait dans cette affaire pour 800,000 fr., presque rien, a déclaré M. Buis. Il a déclaré que le coût total du Palais de Justice de Bruxelles serait de 43,779,000 fr. Ce sera une consolation pour les contribuables. Finalement, les crédits ont été votés par 50 voix contre 37 et 17 abstentions. Le budget des travaux publics a été voté à l'unanimité.

### TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 21 juin

Le procès de Mlle Louise Michel et autres

Les débats de cette affaire avaient attiré beaucoup d'auditeurs. Bien avant onze heures, un certain nombre de personnes stationnaient place Dauphine ; mais on ne laissait pénétrer dans le Palais que ceux qui étaient porteurs de billets.

Nous remarquons sur la table des pièces à conviction : le drapeau noir qui portait Mlle Louise Michel le jour de la manifestation du 9 mars 90 exemplaires de la brochure « L'armée », le cahier chimique et les lettres de Pouget ; un certain nombre de fiches contenant les adresses d'individus habitant les diverses villes de France, une presse à copier, des livres, des carnets, un revolver, des fioles contenant des acides et enfin des lettres et des débris d'assiettes brisées chez les boulangers, etc.

A onze heures quarante, les accusés débattaient introduits ; ce sont Mlle Louise Michel, Pouget et Mareuil ; ceux qui avaient été libérés en liberté viennent ensuite prendre place devant les défenseurs.

Mlle Louise Michel est habillée de noir ; elle sourit en entrant et a l'air de dire : « Je suis en prison, mais je reconnais dans l'auditoire, notamment un citoyen Cré, qui se trouve au banquet de la presse. Bientôt après, MM. Rochefort, Lisagaray et Digon viennent serrer la main de Mlle Louise Michel. Pouget et Mareuil sont également de nombreuses poignées de main avec des amis.

Mes Balandreau, Eugène Pierre, Lenoël-Zévoit, avocats, sont assis au banc de la défense.

L'audience est reprise à 11 h. 50.

Après un interrogatoire sommaire des trois détenus, M. le président invite le greffier à donner lecture de l'acte d'accusation.

Louise Michel et Mareuil sont accusés d'avoir été les chefs et instigateurs de la manifestation du 9 mars et d'avoir été de force ouverte, de pain dans des boulangeries.

Pouget et Mareuil sont aussi accusés d'outrages à M. Girard, chef du laboratoire municipal, chevalier de la Légion d'honneur, qui a analysé les substances explosibles.

Les substances explosibles

R. Je ne me suis pas arrêté ; le sais ce sont des enfants ont dit qu'on leur avait donné quelques miettes de pain.

D. Cependant, le boulangier dit qu'on a donné d'individus sont entrés chez lui, munis de gourdins, disant : Du plomb, du pain ou de travail.

R. Ceux qui sont entrés n'étaient pas des notres ; c'étaient des gens de la police.

D. Vous êtes ensuite arrivés à la boutique de M. Augereau, boulevard Saint-Germain ; vous avez agité votre drapeau et dit : Allé !

R. Je n'ai agité mon drapeau, ce sont plusieurs fois ; mais je n'ai dit que ce que j'ai dit à la boulangerie Augereau.

D. Vous êtes-vous arrêtés également devant la boulangerie Morisset ?

R. Accusé fait la même réponse qu'à la précédente question.

D. Avez-vous vu ?

R. Je ne crois pas. J'avais d'autres pensées. Regardant la foule, je disais : Voilà des belles que produisent et ce ne sont pas elles qui mangent.

D. Vous trouvez tout naturel qu'on pille les boulangeries, qu'on casse les assiettes ?

R. Qu'est-ce que des assiettes ? Du reste, le pain est si bon, si agréable, si utile, que si on ne peut pas le manger, on le jette.

D. Arrivé place Maubert, un officier de paix vous a arrêté avec Pouget et Mareuil ; n'avez-vous pas dit à cet officier de paix : « Ne nous faites pas de mal, nous demandons seulement du pain ? »

R. Je le nie ; j'ai dit seulement : on ne nous fait pas de mal.

D. Pouget et Mareuil arrêtés, vous vous êtes enfui.

R. Je suis partie parce que nos amis l'ont exigé ; mais une autre fois je ne les écouterai jamais.

Louise Michel, pendant tout le interrogatoire, a répondu avec empresse ; parfois elle parle avec exaltation. Lorsqu'une phrase lui paraît brillante, elle la reproduit jusqu'à deux ou trois fois.

Pouget est ensuite interrogé.

M. le président. — Vous avez du travail, vous pourriez être allé à la manifestation des ouvriers sans travail ?

Pouget reconnaît que les brochures lui étaient envoyées par Herlag, de Genève.

M. le président demande à l'accusé si les brochures « L'armée » sont l'expression de son cœur et de son opinion.

Lecture est donnée par M. le président de quelques passages de cette dernière brochure.

Pouget, interrogé sur la présence dans son domicile de substances explosives, répond que les matières chimiques ont été apportées par Pouget ; un certain nombre de fiches contenant les adresses d'individus habitant les diverses villes de France, une presse à copier, des livres, des carnets, un revolver, des fioles contenant des acides et enfin des lettres et des débris d'assiettes brisées chez les boulangers, etc.

Il est procédé à l'interrogatoire de Mareuil.

M. Bouchet, boulangier, rue des Canettes, ne reconnaît pas Mlle Louise Michel. Sur question, le témoin dit que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

M. Bouchet reconnaît que les gens qui ont dévalés sa boulangerie n'étaient pas des gamins, mais des hommes et raisonnables.

posé qu'Esther avait été deux fois chez Scharf, le samedi avant midi, pour y exécuter certains travaux interdits aux Juifs ce jour-là.

### CHOSSES ET AUTRES

— Qui précédera la distribution des récompenses accordées aux peintres ?

— Jules Ferry.

— J'aurais préféré le ministre de la guerre.

— Pourquoi ?

— A cause des cadres.

Le jeune B... porte une pièce à lire à Gondinet, en le priant de noter d'une croix les scènes qui lui paraissent déficientes. Quelques jours après, Gondinet rend le manuscrit.

— Pas une seule croix, cher maître ?

— Non, votre comédie aurait eu l'air d'un ci-mètre.

### DERNIÈRES DÉPÊCHES

La Chine et la France

Suivant le Standard, le gouvernement chinois, alléguant que l'Annam est son vassal, dit que ce dernier ne peut pas négocier avec des étrangers, sans sa permission.

Le zénarain aurait recommandé à Tu-Duc de ne pas recevoir M. de Kergaradec, s'il venait à Hui.

Manœuvres anglaises

Les journaux de Londres publient une correspondance de M. Churchill à M. Gladstone. M. Churchill offre de démontrer par des preuves écrites que le Khédive est l'auteur des massacres d'Alexandrie.

Affaire Louise Michel

Plusieurs militaires déposent qu'ils ont reçu de colporteurs des brochures provoquant les soldats à se joindre à l'émeute, à incendier les casernes et à massacrer les chefs.

L'attention des témoins a été attirée sur la responsabilité de Louise Michel dans les déordres et le pillage des boulangeries.

Troubles anti-sémites en Suisse

Une dépêche de Berne signale des désordres anti-sémites à Saint-Gall. La boutique d'un Juif, soupçonné d'être l'auteur d'un article malveillant, dans un journal, contre l'exposition internationale, a été entièrement pillée. Les autorités ont été maltraitées. La milice a dû intervenir.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les énonciations de Narbonne

La Chambre aborde la discussion en première délibération du projet de loi tendant à diviser l'arrondissement de Narbonne (Aude) en deux circonscriptions électorales. (M. Eugène Mir, rapporteur.)

### BULLETIN DU COMMERCE

DEPÊCHES COMMERCIALES

Débêches de MM. Busch et C. du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymouzet.

Le Havre, 22 juin.

gneau qui se paie 2 fr. 50 à fr. 60 et même 2 fr. 05 le kilo, le tout au comptant avec escompte de 5 0/0.

A Valenciennes, le 8 juin, la foire annuelle pour la laine avait lieu : 14 à 15,000 kilo, de laines-mères en suint étaient à la vente. Les prix de 1 fr. 40 le kilo pour les premiers choix se sont pratiqués, et de 1 fr. à 1 fr. 20 pour les deuxième et troisième sortes. Les laines de 1er choix et 2e choix ont été achetées par les industriels et ont été payées à la fois par les fabricants ; bien des lots défectueux sont restés invendus.

A Froulles, les laines en suint se vendent de 1 fr. 80 à 2 fr., les laines d'agneau de 2 fr. 20 à 2 fr. 30 le kilo.

A Sainte-Monhould (Marne) le 15 juin, les laines valent de 2 à 2 1/2 les 500 gr. à ces prix, il s'est traité plusieurs affaires.

A Vitry-le-François il ne s'était encore rien fait sur les laines lavées, il ne se présente pas d'acheteurs ; la vente en suint est à l'ordre du jour. Les laines de cette catégorie continuent à se payer 1 fr. le kilo en moyenne.

A Orlon (Indre) la vente a été active à la foire du 10 juin, 7500 kilo de laines ont été payés 05 c. le 1/2 kilo.

### LAINE RENAISSANCE

L'industrie de l'éfilage continue à se plaindre d'une manière presque générale, ce qui fait supposer que bien peu d'industriels en ce moment réalisent de sérieux bénéfices.

Comme nous l'avons déjà dit, la matière première, le chiffon reste encore à un prix relativement élevé, et la main-d'œuvre et le déchet par le travail du chiffon qui n'est pas véritablement épuré font, que l'éfilage qui ne connaît pas son métier a souffert par la composition de ses mélanges est assailli à subir des pertes sévères. Quant à celui qui connaît parfaitement son métier, cela lui a permis dans le passé de gagner de l'argent, mais pour le présent cela lui sert tout au plus à se soutenir, ce qui est en fait bien peu au milieu de la crise que nous traversons et par ce temps de concurrence effrénée.

Cela nous ramène donc à dire que l'industrie de l'éfilage est forcément obligée de rompre avec ses vieilles habitudes qui lui occasionnent trop de frais pour arriver, par des moyens plus prompts et plus économiques, à traiter sa matière première. D'autre part, elle doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour exiger du vendeur qu'il lui livre des chiffons bien classés et très bien épurés.

De cette manière, le commerce des chiffons et l'éfilage et trouveront leur avantage, malgré le bas prix relatif auquel ils sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de livrer leurs produits bien traités. Mais pour cela faut-il encore, avant tout, qu'ils sachent bien établir leur balance entre le prix d'achat et le prix de vente, en ce qui les concerne, et de faire leurs comptes tenant bien compte des frais qu'occasionnent les travaux multiples de ces marchandises.

### TISSUS ET COTONS

Rouen.

En attendant que la morte saison soit entièrement passée et que notre place retrouve son activité accoutumée, nous avons fort heureusement une compensation dans les demandes qui nous viennent de l'Afrique et qui, pour plusieurs genres, offrent un débouché assez important.

En Rouennais, nos commissionnaires sollicitent déjà les fabricants pour obtenir nos dessins nouveaux, non seulement dans les belles qualités, mais aussi dans les sortes bon marché, car le genre classique est en partie abandonné.

Bien qu'un très petit nombre encore, les acheteurs cherchent à obtenir des concessions en s'appuyant sur la baisse des cotons en laine ; mais les tisseurs, comme les fabricants, résistent d'autant plus qu'ils se sont chargés de marchandises, et que le moment approche où ils auront besoin d'un grand assortiment.

Comme pour les autres genres de tissus, la vente de l'Indienne et de la doublure est sans importance, et à peu que comme réassortiment.

Les stocks en tissus sont très faibles et insuffisants même dans les genres cotonnades et couleurs.

Les besoins impérieux de la consommation vont certainement amener des demandes actives et importantes dans le courant du mois prochain.

### MARCHÉ LINIER DE LILLE

Mercredi 20 juin.

LINS DE PAYS. — Transactions calmes, prix sans changement. — Change de Saint-Petersbourg sur Paris à 3 mois : 245 fr. 25.

LINS DE RUSSIE. — Peu d'affaires, prix sans variation. — Change de Saint-Petersbourg sur Paris à 3 mois : 245 fr. 25.

ETIQUES DE PRIGNON. — Sans changement. FLOTS DE LAINES. — Transactions limitées, prix fermes et sans changement.

FILS DE JUTE. — Les affaires continuent d'être calmes ; on traite au mieux les affaires courantes.

### PRINCIPALITÉ DE LILLE

Etat des quantités de lins, filés et toiles importés et exportés pendant la 1<sup>re</sup> décade de juin :

Importations. — Lin brut, 8,850 k. — Lin teillé, 794,334 k. — Etoupes de lin, 61,889 k. — Fils de jute, 7,313 k. — Fils d'étoupes, 22,200 k. — Fils de jute, 9,222 k